

## AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE**  
représentée par sa présidente, Madame Laurence TANGUILLE  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 492 464 00085

### **PREAMBULE** :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

### **ARTICLE 1** : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

### **ARTICLE 2** : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

### **ARTICLE 3** : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 193 000 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 81 170 €, le solde restant s'élève à 111 830 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

---

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à 193 000 €.


**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

12 MARS 2015

LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE



P/

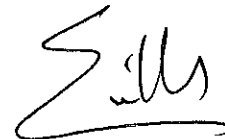
LE DIRECTEUR DES SPORTS

L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 30/06/2015 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2101284266

Le Directeur Général  
C N D S  
Jean-François GUILLOT



**LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître l'adhésion sportive notamment au sein des clubs (en apportant une attention particulière aux publics prioritaires)		7803	7672	7435	7500	7900	7900	8200	8300	8000	8300
Nombre de licences											
Nombre total de licences et d'ATP		15038	14387	15200	15700	16100	16300				
Nombre et taux de licences féminines		1844 (24,25%)	1920 (25,03%)	1850 (24,03%)	1900 (24,38%)	2000 (25%)					
Nombre et taux de licences en ZUS		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)					
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		534 (7,02%)	587 (7,85%)	550 (7,14%)	550 (7,14%)	(%)					
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		56	50	0							
Prévoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
Solidité financière		31,2	0	0							
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives											
Rang sportif de la France		0	0	0	0	0					
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
Taux de suivi médical complet - SHN		%	%	0%	0%	0%					
Taux de suivi médical complet - Espoirs		%	%	0%	0%	0%					
Emplois d'avenir											
Nombre d'emplois d'avenir		0	0	0							
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
Nombre et taux de lettres de missions signées		5 (100%)	4 (80%)	4	100%	%					

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Enjeu n°1 : Augmenter les adhésions par la promotion des activités fédérales vers tous les publics.	7803	7700	7672	7700	7800	7900	7900	8000		
Enjeu n°2 : Créer une structure fédérale de formation et renforcer le haut niveau d'expertise technique de la Fédération.		1050		1050	1050	1050	1050	1050		
Enjeu n°4 : Valoriser l'expertise de la Fédération sur le plan scientifique, environnemental et de la culture, favoriser un accès raisonné et durable aux sites de pratique.	4167	4232	4462	4232	4164	4214	4214	4164		
Enjeu n°5 : Poursuivre la réorganisation de la Fédération.	2	4	4	4	5	6	6	6		

5

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Enjeu n° 1 : Augmenter les adhésions par la promotion des activités fédérales vers tous les publics.</b>	<b>141 682 €</b>	<b>100 711 €</b>	<b>94 039 €</b>	<b>47 643 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>141 682 €</b>	<b>100 711 €</b>	<b>94 039 €</b>	<b>47 643 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	23 370 €	15 054 €	14 054 €	9 316 €
Structuration fédérale	101 085 €	71 875 €	66 203 €	34 882 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	17 227 €	13 782 €	13 782 €	3 445 €
<b>Enjeu n° 2 : Créer une structure fédérale de formation et renforcer le haut niveau d'expertise technique de la Fédération.</b>	<b>160 667 €</b>	<b>93 399 €</b>	<b>88 140 €</b>	<b>72 527 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>4 485 €</b>	<b>3 140 €</b>	<b>3 140 €</b>	<b>1 345 €</b>
Structuration fédérale	4 485 €	3 140 €	3 140 €	1 345 €
<b>Action 4</b>	<b>156 182 €</b>	<b>90 259 €</b>	<b>85 000 €</b>	<b>71 182 €</b>
Formations fédérales	156 182 €	90 259 €	85 000 €	71 182 €
<b>Enjeu n° 4 : Valoriser l'expertise de la Fédération sur le plan scientifique, environnemental et de la culture, favoriser un accès raisonné et durable aux sites de pratique.</b>	<b>7 590 €</b>	<b>3 264 €</b>	<b>3 264 €</b>	<b>4 326 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>7 590 €</b>	<b>3 264 €</b>	<b>3 264 €</b>	<b>4 326 €</b>
Structuration fédérale	7 590 €	3 264 €	3 264 €	4 326 €
<b>Enjeu n° 5 : Poursuivre la réorganisation de la Fédération.</b>	<b>9 570 €</b>	<b>7 557 €</b>	<b>7 557 €</b>	<b>2 013 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>9 570 €</b>	<b>7 557 €</b>	<b>7 557 €</b>	<b>2 013 €</b>
Structuration fédérale	9 570 €	7 557 €	7 557 €	2 013 €
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>	<b>20 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Action 1</b>	<b>20 000 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>20 000 €</b>
Programmes d'échanges internationaux	20 000 €	13 000 €	0 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>339 509 €</b>	<b>217 931 €</b>	<b>193 000 €</b>	<b>146 509 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées : - €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 193 000 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :  
 - cat 61 (indemnité des CTS) - €  
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.) 193 000 €

5

ANNEXE 3



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **FEDERATION FRANCAISE  
SPELEOLOGIE**

Domiciliation : **CREDITCOOP LYON SAXE**

<b>42559</b>	<b>00011</b>	<b>21022200104</b>	<b>08</b>
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

<b>FR76</b>	<b>4255</b>	<b>9000</b>	<b>1121</b>	<b>0222</b>	<b>0010</b>	<b>408</b>
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**